

Le SOPEMI, un système d'observation permanente des migrations

Migrations méditerranéennes

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 22

1973
pages 42-51

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010546>

To cite this article / Pour citer cet article

Le SOPEMI, un système d'observation permanente des migrations. *Migrations méditerranéennes.*
Paris : CIHEAM, 1973. p. 42-51 (Options Méditerranéennes; n. 22)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Le SOPEMI, un système d'observation permanente des migrations

Le Système d'Observation Permanente des Migrations a été organisé et réalisé à l'initiative de l'OCDE, pour la première fois en 1973, afin de donner à chacun des pays participant au grand mouvement intra-européen de la main-d'œuvre une information réciproque, rapide et efficace.

Les ambitions du SOPEMI sont donc élevées, mais ses objectifs immédiats sont modestes et réalistes. Dans l'état actuel de non cohérence des observations statistiques produites par chaque pays, il va de soi que le système ne peut être, plutôt que purement quantitatif, que très largement ouvert aux observations, estimations et informations qualitatives et factuelles.

Le rapport complet constitue la synthèse des rapports nationaux fournis au cours du second trimestre de 1973 par des correspondants choisis à titre personnel : il a été discuté et définitivement mis au point au cours d'une réunion de ces correspondants qui a eu lieu à Paris les 4 et 5 juillet. Le texte ici présenté en reprend les principaux chapitres.

Comme premier d'une série, il fait le bilan de l'évolution récente et analyse les tendances à court terme. On compte qu'à partir du prochain rapport, une systématisation de l'information en fera un instrument plus efficace.

Seront ici regroupées les informations de la RFA, de la France et de la Suisse pour les pays d'accueil, et de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de la Yougoslavie, de la Grèce et de la Turquie pour les pays de départ.

IMMIGRATION

Les flux

Les tendances cycliques en matière de mouvements internationaux de main-d'œuvre en Europe sont loin d'avoir été et d'être uniformes dans les pays d'immigration. Les rapports fournis au SOPEMI montrent au contraire que chaque pays est un cas particulier et que, si aux récessions correspond généralement un affaiblissement net du bilan migratoire (Allemagne, 1967), les économies en expansion n'ont pas forcément un taux d'immigration parallèle à leur taux de croissance. Les tendances contradictoires à cet égard de la France, de l'Allemagne et de la Suisse en 1972 en fournissent une preuve très nette, qui ne peut être interprétée d'ailleurs qu'à la lumière des politiques de chacun de ces pays.

Mais sans doute faut-il se garder de tirer des conclusions hâtives d'observations à trop court terme, pour démonstratives qu'elles soient. Les besoins en main-d'œuvre étrangère des pays industriels d'Europe ne sont pas près de disparaître et les flux de s'épuiser. Même si les courbes des migrations connaissent des hauts et des bas, même si les politiques nationales d'immigration parviennent à dominer et orienter certaines tendances conjoncturelles, l'emploi généralisé de main-d'œuvre étrangère, fait désormais structurel depuis dix ans des économies de l'Europe occi-

dentale, restera un phénomène socio-économique de premier plan. « Les Résultats de l'enquête sur les perspectives démographiques » réalisée à la demande du Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE (§ 69, 1^{re} partie. Chap. II) le disent d'ailleurs clairement : « Pendant la période 1970-1985, les migrations internationales de travailleurs continueront à jouer, selon les hypothèses retenues dans les projections, un rôle important dans l'évolution de la population active d'un certain nombre de pays, tant d'émigration que d'immigration. »

C'est dans ce contexte général qu'il convient d'examiner les tendances récentes et actuelles des mouvements migratoires observées dans les quatre pays concernés par l'enquête SOPEMI.

Les rentrées

République fédérale d'Allemagne

Après avoir atteint en 1966 le nombre de 1,3 million de travailleurs étrangers employés, l'Allemagne n'en avait plus qu'un million en 1967-1968. Mais depuis cette époque, l'emploi étranger n'a cessé de croître et, même si le rythme de croissance de l'immigration s'est ralenti en 1971 et surtout 1972, un record absolu est atteint en septembre 1972 : 2 354 200 travailleurs étrangers représentent à cette date les 10,8 % des salariés employés en Allemagne.

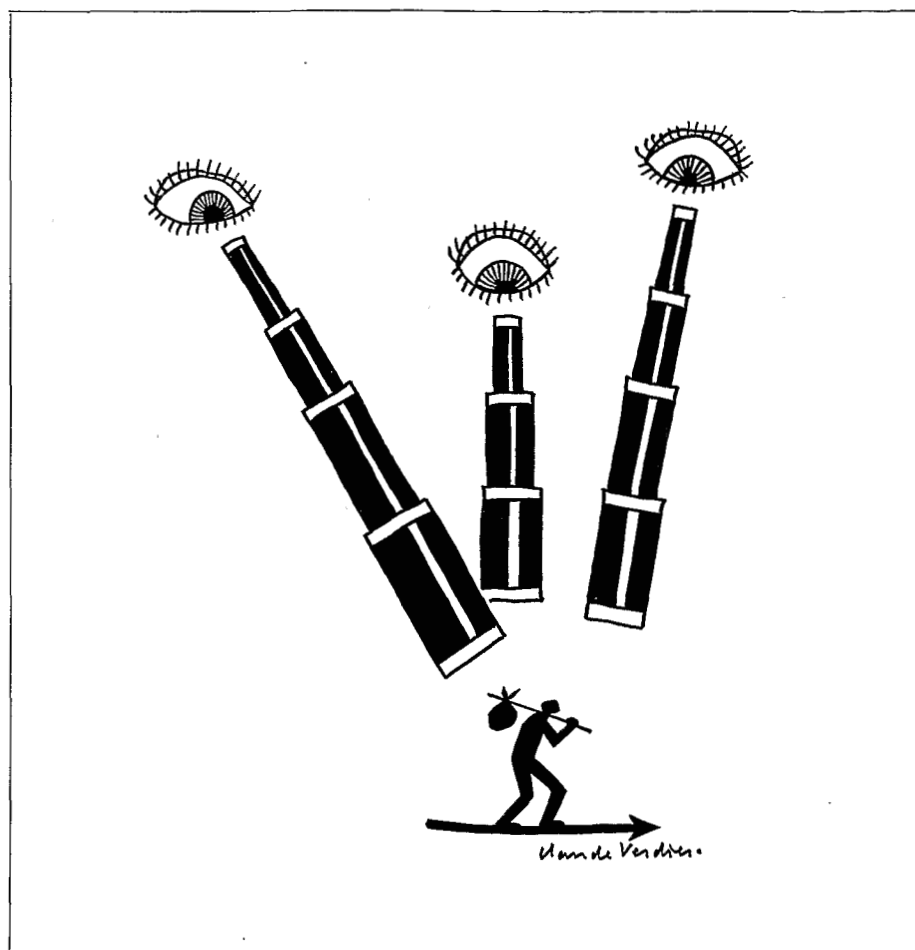
Nombre de travailleurs étrangers employés en RFA à la fin de septembre

Année	Nombre absolu	tous salariés %
1968. . .	1 089 873	5,2
1969. . .	1 501 409	7,0
1970. . .	1 948 951	9,0
1971. . .	2 240 793	10,3
1972. . .	2 354 200	10,8

Dans le court terme, cette progression doit continuer : il ne paraît pas possible en effet de mobiliser d'importantes réserves de travail dans la population allemande. A la fin février 1973, 60 000 offres d'emploi supplémentaires pour des travailleurs étrangers étaient enregistrées.

Au total, en 1972, 479 797 travailleurs étrangers sont entrés en Allemagne, 332 520 en sont sortis (d'octobre 1971 à septembre 1972), ce qui laisse un solde migratoire net d'environ 150 000 personnes.

Mais la nouvelle politique migratoire du gouvernement (voir plus loin), la croissance naturelle attendue de la population active [et éventuellement la mobilisation de certaines réserves nationales] laissent penser qu'un freinage réel de l'immigration interviendra, qui pourrait réduire dans le court et moyen terme d'environ la moitié le solde migratoire actuel.


France

L'année 1970 a enregistré le record du nombre des entrées de travailleurs étrangers permanents en France depuis la guerre. Depuis cette date, l'immigration a diminué rapidement, même si elle reste encore à un niveau élevé. L'année 1972 confirme et accentue le renversement de tendance observé en 1971.

Mais si, en 1971, la diminution de l'immigration s'est produite dans le cadre d'un ralentissement de la croissance économique, la vigoureuse reprise de l'expansion constatée à partir de la fin 1972 et l'augmentation marquée des effectifs salariés n'ont pas empêché la chute accélérée de l'immigration.

L'immigration des Algériens correspond à un contingent fixé par convention diplomatique : celui de 1971 (35 000 + 4 000 travailleurs) a été dépassé et celui de 1972 (25 000 travailleurs — le dépassement de 1971) a été à peu près respecté.

A ces nombres, il convient enfin d'ajouter ceux des ressortissants de l'Afrique noire francophone et des « Départements d'outre-mer » (Antilles, Réunion) qui ne sont pas saisis statistiquement. Les dénombrements effectués aux frontières font apparaître un solde global pour les Africains (travailleurs, membres des familles et touristes) de + 4 725 en 1969, — 454 en 1970, + 559 en 1971 et + 1 402 en 1972. Le

Entrées de travailleurs étrangers en France

	1970	1971	1972
Contrôlés par l'Office National d'Immigration	165 459	127 720	90 015
Venant de la CEE	8 784	8 284	8 059
Venant d'Algérie (contingent).	38 542	41 373	21 575
Total	212 785	177 377	119 649

nombre total des entrées s'est élevé à 7 142 en 1971, en lente progression (estimation du nombre total des travailleurs africains en France : 65 000 en 1971, 70 000 en 1972). Pour les originaires des Départements d'Outre-Mer, par contre, la progression est très nette.

Mais, globalement, la baisse de l'immigration, qui a touché toutes les nationalités et tous les secteurs d'emploi (voir plus loin), semble devoir se muer à court terme en stabilisation effective, malgré une croissance attendue en 1973 du recrutement de main-d'œuvre étrangère dans l'industrie métallurgique.

Quant aux saisonniers, leurs perspectives d'emploi paraissent également assez stables.

Principales nationalités présentes en France

1973	
Espagnols	608 759
Italiens	573 817
Portugais	742 894
Algériens	798 690
Tunisiens	119 546
Marocains	218 146
Polonais	108 264
Turcs	24 531
Yougoslaves	75 828
CEE (sauf italiens)	716 247

Source : Notes et Arguments CNPF, déc. 1973

Suisse

Les flux migratoires vers la Suisse ont été très fortement influencés par l'introduction d'un nouveau système de limitation en mars 1970. Depuis cette date, le nombre des travailleurs à l'année (cas d'immigration) a considérablement diminué. Le nombre des entrées de travailleurs à l'année est passé de 101 790 en 1969 à 52 120 en 1972.

Mais les tendances du mouvement migratoire en Suisse, du fait de la complexité du système juridico-administratif, ne peuvent être jugées sur ces seuls chiffres. Alors que le nombre total des « annuels » et des travailleurs établis a diminué, celui des « saisonniers » et des « frontaliers » a fortement augmenté depuis 1970. Les saisonniers sont 154 700 en août 1970 et 196 600 en août 1972 : les interprétations plausibles de cette croissance sont avant tout les suivantes : a) le système de contrôle des saisonniers en vigueur jusqu'en 1973 n'était pas assez efficace; b) de nombreux saisonniers ont été employés dans des places qui auraient dû être occupées par des travailleurs à l'année.

Le nombre des frontaliers a également fortement augmenté et il a atteint 95 000 en 1972.

Dans l'ensemble, les effets de la politique de « stabilisation » définie en 1970 par le Conseil fédéral sont donc très sensibles. Il n'en reste pas moins que la pression migratoire reste vive. En 1972, plus de 9 000 faux saisonniers qui, durant cinq années consécutives, avaient travaillé au moins 45 mois en Suisse, ont bénéficié d'une autorisation de séjour annuelle et on remarque d'autre part un net accroissement du nombre des étrangers employés dans les hôpitaux, secteur non soumis aux mesures de limitation.

Effectifs de la main-d'œuvre étrangère en avril

	1969	1970	1971	1972
Établis		166 510	194 338	231 000
Travailleurs à l'année.	438 327	439 426	401 495	363 488
Saisonniers	109 374	117 919	139 065	152 817
Frontaliers	64 714	72 849	83 865	95 247

Entrées en Suisse de la main-d'œuvre étrangère

	1969	1970	1971	1972
Travailleurs à l'année	101 790	66 939	48 303	52 120
Saisonniers	190 429	200 338	227 745	244 103
Frontaliers	79 025	89 700	110 560	111 281

Les départs

Comme l'observation et surtout l'interprétation des « retours » de travailleurs migrants dans les pays d'émigration est hasardeuse, l'analyse des départs d'étrangers depuis les pays d'immigration, selon les rapports nationaux au SOPEMI, est lacunaire et difficile.

Il est satisfaisant, cependant, que l'Allemagne ait fourni les meilleures informations, basées sur les statistiques de main-d'œuvre recueillies au lieu de travail. Sans qu'il soit possible de déterminer si le départ est vraiment définitif (vacances exclues), l'abandon de l'emploi est une donnée significative. En période de haute conjoncture, le taux de retour (travailleurs retournant dans leur pays par rapport au total des travailleurs étrangers) est faible — autour de 15 % — si on pense que sont naturellement inclus dans cette catégorie les malades et ceux qui ne se sont pas adaptés après un bref séjour. Il représente plus de 300 000 personnes en 1971-72.

Départs (retours) de travailleurs étrangers d'Allemagne

Année	Nombre	% du nombre des travailleurs étrangers présents
1966-67 .	500 814	46,3
1967-68 .	207 859	21,3
1968-69 .	194 550	15,4
1969-70 .	277 579	16,3
1970-71 .	308 417	14,9
1971-72 .	332 520	14,7

Les données sur les retours des travailleurs étrangers (travailleurs « à l'année » et « établis ») de Suisse, fournies par la police, sont précises mais sur une série très courte. 55 000 travailleurs étrangers ont quitté la Suisse en 1971, 44 000 seulement en 1972 (ce qui s'explique à la fois par la situation économique favorable et par les restrictions à l'immigration), soit le taux très bas de 7,3 %.

Au total, malgré l'ignorance dans laquelle on se trouve de l'ampleur du phénomène en France, on peut dire que la rotation des travailleurs étrangers dans les pays d'Europe industrielle est en règle générale et sauf accident, relativement lente et tend à se ralentir. Il se confirme, malgré la difficulté de l'interprétation de statistiques peu détaillées, que les retours ne concernent qu'une frange très limitée des travailleurs vraiment établis dans le système de production des pays d'immigration.

Structures de l'immigration

Structure de l'immigration en 1972 par nationalité

Les nationalités

Les statistiques fournies ne sont pas absolument comparables : certaines concernent les *stocks* et sont tirées des déclarations d'employeurs ou des recensements; d'autres concernent les *flux* et proviennent des services de l'immigration ou de l'emploi.

Cependant, on a pu faire figurer sur un tableau comparatif la structure de l'immigration en 1972 selon les pays d'origine des immigrés pour la France (travailleurs introduits par l'ONI), pour l'Allemagne et pour la Suisse (travailleurs « annuels » et « saisonniers »).

Ce tableau montre bien que l'immigration est caractérisée, dans chaque pays, par la domination d'une ou deux nationalités, toujours différentes d'un pays à l'autre (mais les Italiens jouent un rôle prédominant en Suisse comme en Allemagne).

La connaissance de l'évolution de la structure de l'immigration selon les nationalités donne d'utiles indications sur les tendances des flux migratoires. Il convient donc de l'examiner pays par pays.

Allemagne

La répartition du nombre total des travailleurs étrangers par nationalité en 1972 est sensiblement différente de celle de l'immigration de l'année, preuve d'une importante évolution sans doute, mais aussi de l'interférence du fait « Italiens » dont la vitesse de rotation doit être plus rapide que celle des autres étrangers. En 1972, le groupe le plus important en Allemagne est celui des Turcs (511 600) dont le nombre a augmenté de 109 % depuis 1969, suivi par ceux des Yougoslaves (475 000, +79 %), des Italiens (426 400, +23 %), des Grecs (270 200, +4 %) et des Espagnols (184 200, +29 %). La croissance rapide de l'immigration turque est le fait dominant, mais il convient de signaler aussi une notable croissance de l'effectif des Portugais, qui commencent à compter (66 000, +123 %).

France

Toutes les nationalités ont été touchées par la tendance récente à la diminution de l'immigration, mais de façon différenciée. La chute est particulièrement brutale pour les Portugais, dont le nombre d'entrées a diminué des deux tiers entre 1970 et 1972 (88 634 à 30 475) et dont l'effectif ne représente plus que 25,5 % de l'immigration totale, contre 41,7 % en 1970.

La diminution du nombre des immigrés d'origine nord-africaine est également frappante (près de la moitié entre 1971 et 1972 pour les Algériens soumis à des accords de contingentement); mais, dans le contexte d'une baisse généralisée, ils prennent de loin la première place (40,8 %).

Pays de destination d'emploi	France		Allemagne		Suisse	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Pays d'origine						
Turquie	8 213	6,8	96 210	20,0	2 586	0,9
Grèce	224	—	24 666	5,1	679	0,2
Yougoslavie	7 317	6,1	75 501	15,8	20 687	7,0
Italie	5 193	4,3	154 184	32,2	142 729	48,2
Espagne	9 925	8,3	28 657	5,9	94 686	32,0
Portugal	30 475	25,5	16 476	3,4	5 031	1,7
CEE sauf Italie	2 866	2,4	23 016	4,8	15 442	5,2
Afrique du Nord	48 793	40,8	6 000	1,2	424	0,1
Autres	6 643	5,8	51 610	10,9	11 986	4,0
Total	119 649	100	479 797	100	296 223	100

Suisse

Le rapport du SOPEMI ne constate pas, dans la répartition des nationalités, de nouvelle tendance particulière, « si ce n'est peut-être celle d'une plus grande diversification au profit de nouveaux pays d'émigration ». Il reste que l'augmentation de la population étrangère en 1972) a surtout été le fait des Italiens (+14 426) et des Espagnols (+7 273) et dans une moindre mesure des Yougoslaves (+2 953) et des Turcs (+3 750). Des transformations plus sensibles paraissent se faire, par contre, chez les saisonniers où l'on enregistre une poussée des Espagnols et des Yougoslaves et surtout chez les frontaliers.

Les politiques migratoires

Allemagne

La République fédérale d'Allemagne a des accords de recrutement de main-d'œuvre avec la Grèce, l'Italie, la Yougoslavie, le Maroc, le Portugal, l'Espagne, la Tunisie et la Turquie. Mais, en dehors même des Italiens qui, membres de la CEE, avaient libre accès au marché de travail allemand, il était possible aux citoyens de ces pays de prendre un emploi en Allemagne sur contrat nominatif et donc sans passer par une commission de recrutement. Depuis novembre 1972, cette possibilité n'existe plus car les services officiels se sont adjugé le monopole du recrutement. En 1972, dernière année du système libre, 170 337 immigrants sont passés par les commissions et 231 283 n'y sont pas passés. (Dans ce dernier chiffre entrent les Italiens et les migrants venant d'autres pays d'Europe industrielle, qui étaient 130 000 en 1971.)

En régularisant de la sorte le recrutement, la République fédérale entend faire face à l'accentuation prévue des besoins en main-d'œuvre étrangère et à ses conséquences. Dans le même esprit, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont adopté en 1972 un certain nombre de

principes tendant à réaliser une meilleure intégration des étrangers. C'est dans ce but et d'une façon explicite et significative que l'accent est mis pour la première fois sur la nécessité de favoriser les regroupements familiaux et de mettre en pratique des mesures d'aide effective à l'établissement des migrants, en particulier grâce aux fonds dégagés par une augmentation substantielle de la taxe sur l'emploi de travailleurs étrangers.

France

En France, des conventions bilatérales de main-d'œuvre régissent le recrutement et les commissions mixtes qui veillent à leur application se réunissent fréquemment. La plus importante des réunions de 1972 a été celle de la commission franco-portugaise dont les travaux ont porté sur les conditions d'application du protocole du 29 juillet 1971 fixant à 65 000 le niveau maximum de l'émigration portugaise en France. On sait, d'autre part, que l'immigration des Algériens porteurs des cartes de l'Office National Algérien de la Main-d'œuvre (ONAMO) correspond à un contingent fixé par convention diplomatique.

Le Gouvernement français a poursuivi en 1972 la mise en place, indépendamment des procédures de recrutement, d'une politique cohérente d'immigration. Un certain nombre de mesures réglementaires ou législatives visant en particulier l'obligation pour l'employeur de déposer à l'Agence Nationale pour l'Emploi sa demande de travailleurs étrangers, l'obligation pour l'employeur d'assurer un logement à ce travailleur, ou permettant la répression du trafic de main-d'œuvre, ont été prises en vue d'assainir et de régulariser l'immigration.

Suisse

La Suisse a une politique de recrutement radicalement différente de celles de l'Allemagne ou de la France. Elle a conclu, il y a longtemps, des accords avec l'Italie et l'Espagne visant à la protection des immigrés. Mais ses services officiels ne s'occupent pas du recrutement, qui incombe aux employeurs et à leurs associations professionnelles.

Cependant, l'opinion publique, comme en témoigne le succès de certaines « initiatives populaires » reste très sensibilisée par le problème de la population étrangère. Mais les experts et le gouvernement lui-même ne peuvent « exclure l'éventualité que de nombreux secteurs de l'économie continueront à souffrir d'un manque aigu de main-d'œuvre ». Devant cette contradiction, la politique gouvernementale s'entient à l'objectif de la stabilisation de l'effectif total des travailleurs étrangers et continue donc à appliquer d'énergiques mesures restrictives quant aux nouvelles admissions. Mais la pression est telle que des aménagements s'imposent, en particulier concernant les prétendus saisonniers italiens et espagnols, qui recevront une autorisation de séjour à l'année s'ils

ont, pendant 5 ans consécutifs, séjourné régulièrement en Suisse pendant 45 mois. Les « annuels », pour leur part, verront dans les années à venir améliorer le régime de leur mobilité géographique et professionnelle.

ÉMIGRATION (PAYS MEMBRES DE L'OCDE)

Les flux

Chacun des pays ayant présenté un rapport au SOPEMI est, en fait d'émigration, un cas particulier : il n'est donc pas possible de formuler de caractères vraiment généraux en ce qui concerne les tendances actuelles des flux. Cependant, on constate que, si les tendances 1971-1972 nuancent la situation de l'ensemble, celle-ci reste caractérisée à la fois par l'importance et la quasi-universalité maintenues des flux et la stabilisation, voire le tassement, de ceux-ci.

L'observation actuelle du phénomène est d'ailleurs d'autant plus intéressante qu'on peut sans hésiter qualifier ses tendances de « structurelles ». La situation économique des pays tant d'émigration que d'immigration à la fin de 1972 peut en effet être qualifiée de normale et caractérisée par une dynamique dont tout porte à croire qu'elle variera relativement peu, au moins dans le moyen terme.

Mais ceci devra être vérifié par l'exercice SOPEMI des prochaines années.

Chaque pays d'émigration offre donc, quant aux tendances de ses flux d'exportation de main-d'œuvre, l'image significative d'une position bien individualisée. On remarquera, d'ailleurs, que celle-ci n'est pas liée par des rapports simples à la conjoncture économique. D'ores et déjà l'économie des pays d'émigration est suffisamment différenciée pour qu'il n'existe plus de corrélation entre les taux de croissance et ceux de départ.

Si, dans l'ensemble des pays, la tendance est au tassement, c'est pour des raisons et selon des modalités bien différentes. En Yougoslavie, bien que l'émigration se maintienne à un niveau relatif élevé, la stabilisation est à l'ordre du jour. En Espagne et en Grèce, l'affaiblissement des flux correspond essentiellement à une nette diminution de l'offre du travail, consécutive à l'expansion intérieure (Espagne) ou à l'épuisement des réserves (Grèce). En Italie, deux facteurs paraissent jouer à égalité : la limitation de l'offre d'emploi dans les pays traditionnels d'accueil (Suisse) et la diminution de l'offre de travail du fait de l'expansion intérieure. Au Portugal et en Turquie, c'est la limitation de l'offre d'emploi dans les pays étrangers (décroissance de l'immigration portugaise en France, diversification du recrutement de la main-d'œuvre étrangère en Allemagne, jouant contre la Turquie) qui explique le tassement des flux de départ. En Finlande, enfin, la chute brutale de l'émigration est liée à un évident facteur conjoncturel, la récession suédoise.

Portugal

L'émigration totale (régulière + clandestine) s'est maintenue à un niveau très élevé de 1969 à 1971, mais a nettement fléchi en 1972. En 1972, toutefois, c'est l'émigration clandestine qui a, selon le rapport au SOPEMI, fléchi, du fait de la signature de l'accord franco-portugais du 29 juillet 1971, tendant à la régularisation des flux migratoires entre les deux pays.

Émigration du Portugal

	Émigration régulière	Émigration clandestine (*)	Total
1969 .	70 165	83 371	153 536
1970 .	66 360	106 907	173 267
1971 .	50 400	100 797	151 197
1972 .	54 084	50 892	104 976

(*) D'après les statistiques de régularisation dans les pays d'immigration.

Comme l'émigration clandestine diminue nettement, l'émigration totale a tendance à diminuer même si l'émigration régulière augmente. A la fin de 1972, on attendait au Portugal une nette reprise de celle-ci, qui s'est confirmée au début de 1973, du fait de l'accroissement attendu des offres d'emploi provenant de France et d'Allemagne et, pour une part nettement plus faible par l'ouverture de certains nouveaux marchés (Luxembourg, Suisse).

L'attraction de l'Allemagne, liée au niveau des salaires, est ressentie de façon toujours plus sensible. Quant à la France, elle n'a reçu au total en 1972 que 30 475 travailleurs portugais, soit moins de la moitié du contingent maximal prévu aux accords de 1971.

Enfin, l'émigration transocéanique, qui s'est maintenue à un niveau relativement élevé depuis le début des années 60, paraît avoir maintenant tendance elle aussi à se tasser et pèse peu sur l'évolution de l'émigration intra-européenne.

Espagne

Depuis 1969, le flux migratoire espagnol vers l'Europe connaît une nette tendance décroissante, encore que peu apparente dans la statistique officielle qui ne paraît dominer sérieusement le phénomène que depuis 1972. D'après le rapport au SOPEMI, le nombre des travailleurs espagnols quittant leur pays à destination d'un pays industriel d'Europe est passé de 165 000 environ en 1969 à 115 000 en 1972. Sur ce nombre, 104 000 ont été enregistrés, qui se répartissent de la façon suivante (selon les sources des pays d'immigration, les chiffres sont très différents. Les raisons de cette distorsion doivent être recherchées).

Espagne : Émigration de travailleurs permanents, 1972

Suisse . .	55 711	France . .	22 114
Allemagne	23 271	Pays-Bas .	2 089

De plus, au printemps 1972, 70 000 travailleurs espagnols, « faux saisonniers », résident en Suisse. Ils rentreront après un séjour prolongé, mais repartiront : à peine un cinquième d'entre eux, en 1972, fait le voyage pour la première fois.

L'émigration transocéanique, d'autre part, est faible et, elle aussi, décroissante : autour de 10 000 par an jusqu'en 1969, 8 000 en 1970, 7 000 en 1971, 6 000 en 1972.

Italie

Les statistiques officielles italiennes dont fait état le correspondant du SOPEMI sont très partielles et ne permettent de mesurer ni les flux migratoires réels vers l'étranger ni la répartition de leur destination. Elles font état d'un mouvement en 1971 de 133 132 personnes, dont 98 633 travailleurs, alors que l'Allemagne a enregistré cette année plus de 150 000 entrées de travailleurs italiens. Quoi qu'il en soit, il semble que, de 1967 à 1970, on ait enregistré une diminution constante de l'émigration, alors que 1971 a connu une légère reprise qui ne paraît pas affecter la tendance générale. Cette reprise est due avant tout à la forte demande allemande, mais on doit aussi, considérant que la reprise est absolument générale vers tous les pays, la mettre au passif de la situation économique interne de l'Italie en 1971.

L'émigration transocéanique, par contre, est et reste faible et décroissante : 10 875 émigrants vers l'Amérique du Nord en 1971 (contre 24 911 en 1969) et 13 714 vers les autres parties du monde.

Yougoslavie

Le rapport yougoslave au SOPEMI donne peu d'informations sur les flux migratoires actuels. Il note cependant ce fait dominant que le flux d'émigration des travailleurs yougoslaves se situe au niveau d'environ 100 000 par an depuis 3 ans. En effet, le nombre des travailleurs yougoslaves employés dans les pays industriels d'Europe serait passé, d'après les estimations du Département d'étude des migrations de l'Institut de Géographie de Zagreb, de 420 000 en 1969 à 550 000 en 1970, 660 000 en 1971 et 760 000 en 1972. La tendance est à une légère diminution du flux.

Plus des 4/5 de ces émigrés se trouvent en Allemagne (62,4 %) et en Autriche (19,3 %). Mais les flux vers l'Allemagne diminuent nettement : 202 360 en 1970, 113 333 en 1971 et 75 501 en 1972. Ils augmentent au contraire très fortement en Autriche (environ 80 000 en 1972), sans qu'on puisse savoir si la destination finale espérée des émigrants vers ce pays n'est pas l'Allemagne. L'emploi en Autriche ne

se développant pas, il est d'ailleurs vraisemblable que l'émigration vers ce pays va désormais diminuer. Les autres pays n'accueillent, sauf la France (57 000, soit 7,5 %), qu'un nombre limité de Yougoslaves.

Il faut enfin ajouter à cela que l'émigration transocéanique reste active. 143 000 travailleurs yougoslaves se répartissent en 1971 entre l'Australie (60 000), le Canada (41 000), les États-Unis (33 000) et quelques autres pays. Mais le seul flux qui se maintienne important concerne l'Australie, qui a accueilli 13 000 yougoslaves en 1968-69, 27 000 en 1969-70 et autant en 1970-71.

Grèce

Le nombre des travailleurs quittant la Grèce a connu un très net fléchissement en 1971 et 1972. Le nombre de 1972 est à peine plus élevé que celui de 1967, marqué par la récession allemande et la restriction volontaire des départs, alors qu'aucune cause externe ne paraît pouvoir l'expliquer.

Grèce : Nombre d'émigrants intra-européens

	Total	Dont vers l'Allemagne
1969 . .	63 127	59 449
1970 . .	68 528	65 285
1971 . .	43 108	40 057
1972 . .	30 840	26 681

Comme on le voit, l'Allemagne est ici le débouché quasi exclusif. Mais l'émigration transocéanique garde une importance relative indéniable, constituant depuis plusieurs années plus du quart de l'émigration totale. Il n'en reste pas moins qu'elle est, elle aussi, en forte régression absolue : 28 425 en 1969, 24 153 en 1970, 18 640 en 1971 et 12 558 en 1972 (l'essentiel de l'émigration transocéanique est destiné aux États-Unis et à l'Australie).



Turquie

L'émigration turque vers l'Europe a atteint un record absolu en 1969 et 1970, doublant ou triplant même les bilans annuels de la période précédente. Mais elle se tasse en 1971 et 1972, ceci étant dû, d'après le rapport au SOPEMI, plus aux facteurs externes affectant la demande de travail qu'à quelque difficulté de recrutement enregistrée en Turquie. Au contraire, la pression au départ se maintient fortement.

Turquie : Nombre d'émigrants vers l'Europe

	Total	Dont vers l'Allemagne	%
1969	103 975	98 142	94,4
1970	129 575	96 336	74,3
1971	88 442	65 684	74,3
1972	85 229	65 875	77,3

La quasi-exclusivité du recrutement allemand, enregistrée jusqu'en 1969, a fait place à une légère diversification, mais dont la tendance ne se confirme pas en 1972 du fait de l'arrêt du recrutement néerlandais (France 10 610, Autriche 4 472). Il semble cependant qu'en 1973 le flux vers la France connaîtra une très nette progression. L'émigration transocéanique, enfin, est insignifiante.

Les retours

On ne pouvait espérer des rapports nationaux au SOPEMI la production d'une documentation homogène et comparable sur le phénomène mythique des retours d'émigrés. Les informations et les jugements produits ne permettent même pas de déceler des tendances dans ce domaine; mais certaines mises au point ont une indéniable utilité. Elles confirment en règle générale les conclusions des récents travaux de l'OCDE, mais indiquent une légère tendance à l'accroissement du nombre des retours, du fait de l'allongement progressif de la période migratoire.

Portugal

On ne signale pas l'existence en 1971 et 1972 de mouvements de retours conjoncturels rapides, mais on enregistre une certaine mobilité internationale de travailleurs émigrés qui, après un stage dans un pays européen, se rendent dans un autre ou même gagnent l'Amérique ou l'Australie.

Espagne

Pas de retours conjoncturels à signaler, non plus, en 1972. Mais les observateurs les plus avisés notent une tendance à la croissance du nombre des retours : ceux-ci ont pu concerner en 1972 environ 80 000 personnes. On escompte, d'ici la fin de la

décennie, avoir trouvé un équilibre migratoire par l'égalisation des mouvements de retour et de départ. Pour le moment, la réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs retournés ne pose pas de graves problèmes; il est cependant significatif qu'on commence maintenant à organiser, à leur intention, des cours de réadaptation professionnelle.

Italie

Le solde négatif annuel départs-retours (d'après les statistiques d'état-civil) des émigrés italiens s'est situé pour les années 1965-68 autour d'une moyenne de 65 000, nettement plus faible que celle des premières années de la décennie. En 1969, selon la dernière donnée disponible, ce solde négatif s'est réduit à moins de 30 000. Mais les informations manquent pour expliquer cette évolution et vérifier qu'elle correspond à une tendance.

Yougoslavie

Le rapport national au SOPEMI fait état d'une tendance à la croissance du nombre des retours, mais les disparités entre les informations fournies de diverses sources interdisent de se faire une idée définitive. Si on en croit les statistiques allemandes établissant le solde migratoire en comparant le nombre annuel des nouveaux arrivés et celui des travailleurs présents en Allemagne, on peut cependant, et pour cette migration seulement, mettre en doute l'affirmation de la croissance du nombre des retours.

Retours des travailleurs yougoslaves d'Allemagne

	Nombre de travailleurs yougoslaves présents RFA	Retour calculé (ou remigration)	%
1969	265 036	43 671	16,5
1970	423 228	83 869	19,8
1971	478 321	93 902	19,6
1972	475 000	44 266	9,3

Grèce

On estime que, pendant la période 1962-1972, environ 25 % des émigrés sont rentrés, la tendance étant à une nette progression du nombre des retours dans les années récentes. Le nombre des retours signalé dans le rapport au SOPEMI est passé en effet de 18 132 en 1969 à 22 665 en 1970, 24 709 en 1971 et 27 552 en 1972. Mais comme on affirme que la moitié de ces retours provient d'Allemagne, les échanges migratoires avec ce pays (270 200 travailleurs y résidant en 1972) se soldent donc par un taux de retour inférieur à 5 % (les retours enregistrés seraient à rapporter à la population grecque totale d'Allemagne, et pas seulement aux travailleurs).

Turquie

Les seules informations que fournit le rapport national au SOPEMI sont extraites d'une enquête par sondage encore inédite. Elle indique que la moitié des retournés ont repris le même emploi qu'avant leur départ, que, si 50 % d'entre eux étaient non qualifiés à leur départ, 40 % l'étaient encore à leur retour, et surtout que 82,6 % des ruraux et 66,2 % des citadins retournés... avaient l'intention de repartir à l'étranger.

CONCLUSIONS

L'analyse de la situation de 1972, de l'évolution remontant aux trois ou quatre années précédentes et des tendances à court et éventuellement moyen terme, telle qu'elle ressort d'une lecture attentive des rapports des correspondants nationaux du SOPEMI et des débats de la réunion de travail des 5-6 juillet, permet de faire un diagnostic et de tirer quelques conclusions sur les mouvements migratoires intra-européens. Mais il ne s'agit ici, précisons-le, que d'appréciations qualitatives, devant servir de base aux futurs exercices annuels du SOPEMI et ne pouvant prétendre encore à la rigueur scientifique.

Car l'information, tous les correspondants l'ont souligné, reste encore dans ce domaine excessivement incohérente et insuffisante, empêchant une prévision valable et mettant en échec tout projet de construction de modèle. Une des tâches à assigner au SOPEMI est justement de faire pression, par l'intermédiaire de ses correspondants et de l'OCDE, sur les pouvoirs publics et les organisations professionnelles pour améliorer l'information indispensable.

Ceci dit, la confrontation des observations a permis de déceler les tendances les plus significatives, au niveau de l'ensemble du système des flux migratoires intra-européens, que les points suivants résument de façon volontairement schématique :

L'emploi généralisé de main-d'œuvre d'origine étrangère dans les pays de l'Europe industrielle s'affirme comme un phénomène socio-économique de premier plan, caractérisant de façon structurelle la phase actuelle de la croissance. Malgré les récessions épisodiques auxquelles ont pu correspondre une courte période d'expulsion de travailleurs étrangers, malgré les réglementations et les mesures institutionnelles de « protection » du marché du travail national, le *stock* de main-d'œuvre immigrée a tendance à s'accroître dans tous les pays.

Le caractère durable du phénomène n'est pas observé au seul plan macro-économique : il l'est aussi au niveau individuel. La rareté des retours significatifs — c'est-à-dire effectués après un séjour prolongé correspondant au projet économique du travailleur — est amplement confirmée dans les pays d'immigration comme d'émigration. Mis à part le

mouvement très rapide des migrations non réussies (arrivée et départ en quelques mois), la rotation des migrants apparaît de plus en plus, au fur et à mesure que passe le temps, comme très lente.

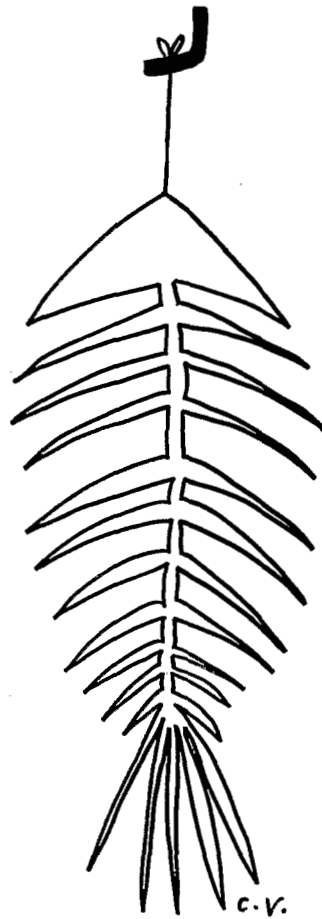
Mais il n'y a pourtant pas, ou plus, de corrélation simple entre les taux de croissance de l'économie des pays industriels et l'appel à la main-d'œuvre étrangère. L'intervention de facteurs, tels que la mobilisation des réserves nationales ou surtout la pratique d'une politique volontairement restrictive pour des raisons socio-politiques, entre autres, montrent la complexité des éléments imbriqués qui déterminent les *flux*.

Il est clair que l'ampleur de ceux-ci tend aujourd'hui à diminuer : les chiffres avancés dans le rapport, en provenance des pays tant d'émigration que d'immigration, indiquent qu'en 1972, pour la troisième année consécutive, le nombre total des travailleurs mis en mouvement a diminué. L'explication de cette tendance nécessiterait une analyse détaillée, mais elle ressort partiellement des informations fournies sur les politiques migratoires des deux groupes de pays.

Ces politiques tendent en effet à être, et de façon singulièrement démonstrative en 1972, de plus en plus, mais toujours relativement, restrictives. La Suisse, l'Allemagne, la Suède, ont mis ou mettent en pratique des mesures politiques ou sociales dont l'effet limitatif est certain. D'autre part, l'Espagne, la Yougoslavie, la Grèce, proclament leur volonté d'arrêter l'hémorragie et de contrôler, si possible, l'ampleur des flux de départ.

Mais il n'en reste pas moins que la pression migratoire reste forte. Dans les pays d'immigration, les employeurs maintiennent un volume d'offres d'emploi assez considérable. Dans les pays d'émigration, les candidats au départ restent nombreux sur les listes officielles. La tendance évidente selon laquelle la somme des emplois offerts (à l'intérieur et à l'étranger) augmente plus vite, partout, que la demande totale d'emploi est suffisamment lente pour que l'épuisement des « réserves » de l'Europe industrielle ne puisse, quantitativement parlant en tout cas, être envisagé à moyen terme.

Pourtant, des poches d'insuffisance de main-d'œuvre sont apparues dans les pays traditionnels d'émigration même. En Grèce en Italie, en Espagne, l'appel à de la main-d'œuvre étrangère, d'origine nord-africaine en général, n'est plus purement accidentel : il devient patent que certains travaux ou certains chantiers, moins attirants pour des raisons évidentes de salaire que les mêmes à l'étranger, commencent à être abandonnés — mais encore très localement et micro-sectoriellement — à des immigrés.



2. Les causes du départ : les conditions du migrant dans son économie d'origine

L'analyse des causes de la migration peut être menée globalement de manière assez simple en faisant référence à l'inégalité du Développement entre pays. A la limite, c'est le phénomène que l'on observe aussi à l'intérieur d'un pays entre régions inégalement riches et c'est encore ce qui prélude à l'exode rural en faveur des centres urbains. Il n'y aurait donc pas de différence fondamentale entre les migrations internes et les migrations internationales.

Cependant, les conditions socio-économiques précises du migrant dans son milieu d'origine, ses motivations au départ joueront un rôle essentiel sur son comportement dans le pays d'accueil et dans les liaisons qu'il conservera avec sa patrie.

C'est donc selon cette direction que sera orientée l'étude de cet aspect essentiel de la migration. Signifie-t-elle seulement cet attrait individuel et illusoire vers le monde riche, vers la grande ville, ou aussi le lien vital avec le monde pauvre, et exploité par personne interposée ?

